



STOP & GO

Panique dans l'oreillette

Parmi les vingt-six mesures destinées à améliorer la sécurité routière présentées en début d'année par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve figure l'interdiction d'utiliser une oreillette filaire, Bluetooth ou un casque pour téléphoner en conduisant. À compter du 1^{er} juillet, le contrevenant risque une amende de 135 € assortie d'un retrait de trois points de permis. Les kits mains libres à haut-parleur ou intégré à l'autoradio restent autorisés.

Première bougie

Dissidence du 205 GTI Club de France, le 205 GTI Classic Club, présidé par Claude Lenoir, vient de fêter sa première année d'existence et compte déjà cent membres. Pour les rejoindre, une seule adresse : www.205gticlassic.club.fr

MonAncienne.com fait peau neuve

Le site de vente de pièces, accessoires et outillage vient de subir un lifting et intègre désormais une offre pour les motos et Vespa anciennes. L'adresse, elle, n'a pas changé : www.monancienne.com

Époqu'Auto, demandez le programme !

Pour le plus grand plaisir des collectionneurs, l'édition 2015, prévue les 6, 7 et 8 novembre au Palais des expositions Eurexpo de Lyon, bénéficiera d'un nouvel agrandissement (+ 2 000 m²). L'occasion de fêter la 944, la plus produite des Porsche à moteur avant (avant l'arrivée du Cayenne bien entendu). Par ailleurs, le salon compte célébrer les marques Rolls-Royce, Salmson et Berliet grâce à des plateaux dédiés réunissant de nombreux véhicules. *Youngtimers* sera bien entendu de la partie !

Rétromobile 2016

Les dates de la 41^e édition sont connues, ce sera du 3 au 7 février 2016. Votre magazine favori sera une nouvelle fois présent.

Compétition et patrimoine

Tel sera le thème du prochain salon Automédon, lequel aura lieu les 10 et 11 octobre au parc des expositions de Paris-Le Bourget. Comme chaque année, *Youngtimers* y animera un podium.

Le Youngtimers du sport

Sous la houlette du journaliste Stéphane Cohen, vu notamment dans *Auto Moto* sur TF1, *Sporting Club Magazine* débarque dans les kiosques le 2 juillet. Au menu, le retour sur de grands événements sportifs d'hier, entre culture et nostalgie. Plus d'infos sur www.sportingclubmagazine.com



Évasion L'Écosse en ancienne

ALAINN TOURS
 Créateur de voyages en Irlande, Écosse et au Pays de Galles depuis 1991

Info & Assistance
 777 en français
 ☎ 02 283 71 91 80343
 ✉ info@alainntours.fr



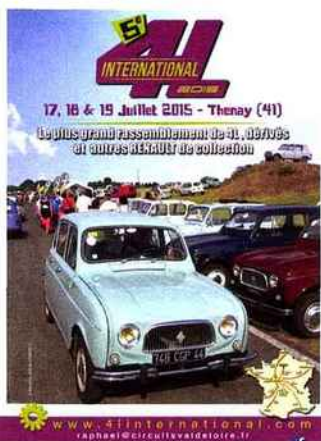
Découvrir l'Écosse avec une ancienne, ça vous tente ? Si vous n'en possédez pas ou si vous ne pouvez ni ne souhaitez rejoindre les Highlands avec votre bijou, vous pouvez en louer une, sans chauffeur, sur place. C'est ce que propose Alainn Tours, créateur de voyages en Irlande, Écosse et Pays de Galles depuis 1991, en collaboration avec Caledonian Classic Car Hire (www.caledonianclassics.co.uk), basé à Dollarbeg, à une heure d'Edimbourg. Alex et Tanya vous accueillent devant leur charmant cottage

mais c'est bien dans les garages attenants que se nichent vos compagnes de route d'un jour, d'un week-end ou d'une semaine : Austin Healey 3000 Mark III, Caterham Super Seven, Jaguar Mark II et Type E, Morgan 4/4, Triumph Stag et TR6 ou même Combi Volkswagen. Infos et réservations sur www.alainntours.fr et demandez Corine de notre part, elle parle parfaitement le français !



Rassemblement 4L en fête

Du vendredi 17 au dimanche 19 juillet se tient le 5^e 4L International à Thenay (Loir-et-Cher), le plus grand rassemblement du genre. Hormis les 4L et dérivés, d'autres Renault de collection sont évidemment de la partie. Allez-y nombreux, Chloé et Raphaël vous attendent. Infos et inscriptions sur <http://4linternational.com>



Législation Taxe sur la plus-value



Les prix flambent sur les voitures de collection, éveillant ainsi la cupidité des spéculateurs. Vous l'ignorez peut-être, mais sur un véhicule de plus de trente ans, coûtant plus de 5 000 € et en votre possession depuis moins de vingt-deux ans, vous êtes assujéti à une taxation sur la plus-value en cas de revente, même en tant que particulier. Vous pouvez opter pour le régime forfaitaire – 6,5 % du prix de vente – si c'est le plus intéressant, ou si vous ne pouvez pas justifier du tarif d'achat. Autre solution, choisir la taxation sur la plus-value nette imposable, laquelle se monte à 34,5 % (plus-value nette – plus-value brute – frais de remise en état – abattement de 5 % par an après deux ans de possession). Vous devez déposer la déclaration 2091 (taxe forfaitaire) ou 2092 (régime de la plus-value) accompagnée du règlement de la taxe dans un délai d'un mois à compter de la cession. Un homme averti...

A nos lecteurs Soyez fidèles !

Dans la mesure du possible, achetez votre exemplaire de *Youngtimers* dans le même kiosque tous les mois. Cela nous permet de réaliser un calage plus parfait et vous évite le désagrément de ne pas le trouver. Bien sûr, vous pouvez également vous abonner (voir le bulletin en milieu de magazine). Merci à vous.